

N° : DE/44/8.7/31.05.2021-16

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	35	Absents non représentés :	5
VOTANTS			42

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes René Tramier à Althen-des-Paluds, le 31 mai 2021, après convocation légale reçue le 25 mai 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC-TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES.

Etaient Absents représentés :

Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à M. Pascal GUILLAUME).

Etaient Absents non représentés :

M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Sandy GEIGER, M. Mario HARELLE, Mme Christelle PEPIN.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Cindy CLOP** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Tarifs du transport Urbain

Monsieur Laurent COMTAT, Vice-président, indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat va se doter de la compétence mobilité.

A ce titre, un réseau de transport urbain existant sur la commune de Sorgues est transféré de plein droit à la Communauté de Communes.

Il convient donc de créer les tarifs du transport urbain applicable à compter du 1^{er} juillet 2021

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20210531-DE31052021_

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat,

Vu la délibération de la CCSC acceptant le transfert de la compétence mobilité,

Le Conseil Communautaire, Monsieur Laurent COMTAT, Vice-président, entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE les tarifs suivants :

Ticket à l'unité – tous publics	0,60	Vente à bord véhicules	Vente à la régie
Ticket à l'unité – bénéficiaires RSA	0,50		Vente à la régie
Carnet 10 tickets – tous publics	5,50	Vente à bord véhicules	Vente à la régie
PASS journée - tous publics	1,50		Vente à la régie
Abonnement annuel – Scolaires étudiants y compris vacances	100,00		Vente à la régie
Abonnement annuel	145,00		Vente à la régie
Abonnement mensuel – tous publics	17,00		Vente à la régie
Abonnement mensuel – tarif réduit (scolaires, étudiants, demandeurs emplois, RSA)	15,00		Vente à la régie
Handicapées titulaires carte MDH	Gratuité		
Sorguais + 65 ans non imposable	Gratuité		
Enfants moins de 6 ans	Gratuité		
Le samedi de la journée nationale de la mobilité	Gratuité		
Jour de la fête de la musique	Gratuité		
Remplacement carte abonnement perdue	3,00		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le Président,

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :



Christian GROS

Président de la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat

